



Déclaration préalable CTSD du 20 mars 2012

D'abord nous voulons commencer cette déclaration en rappelant notre refus de la réforme de l'évaluation des enseignants. Le Ministère essaye de passer en force sur ce sujet au Comité Technique Ministériel et se heurte au refus unanime des organisations syndicales. Le nouveau texte, pire que le projet initial, aurait pour conséquence la mise en concurrence des enseignants entre eux, l'assujettissement au supérieur hiérarchique direct, l'individualisation des carrières sans repère collectif pour nos collègues, la limitation de l'avancement d'échelon au rythme le plus défavorable : l'ancienneté. Pour la majorité des enseignants, c'est un réel ralentissement de la carrière avec une nouvelle perte du pouvoir d'achat à la clé.

Si l'UNSA Education est prête à discuter des modalités d'évaluation, ce ne sera pas dans le cadre de ce projet de texte dont nous demandons le retrait.

Dans le cadre ce Comité Technique sur les créations/suppressions de poste, nous souhaitons dénoncer la politique actuelle qui vise à réduire le nombre de fonctionnaires de l'éducation nationale, sans projet éducatif et sans prendre en compte l'intérêt des élèves. Nous rappelons que notre département perd l'équivalent de 23 emplois d'enseignants dans les collèges et lycées. A ces suppressions s'ajoutent des suppressions de postes administratifs, postes de labo et aussi des postes de documentalistes et de CPE. A Ribérac, déjà bien concerné par les réductions de moyens, on enlève 1 poste de documentaliste. A Laure Gatet, on supprime le poste de CPE du collège pour le remplacer par un mi-temps donné par le LP Leonard de Vinci lui-même concerné du coup par la perte d'un demi poste de CPE. Une suppression similaire a lieu entre Coulaures et Excideuil.

Appliquer des critères de répartition avec pour seul objectif la réduction du nombre d'emplois voilà bien quelle est la politique menée.

Concernant les BMP, lors de notre première rencontre, vous sembliez favorable à un groupe de travail. Maintenant, cadrage académique faisant, nous n'avons plus connaissance des BMP. C'est un manque de transparence dommageable à la qualité du travail des représentants du personnel dans un sens qui pouvait être constructif.

Les représentants UNSA Education